

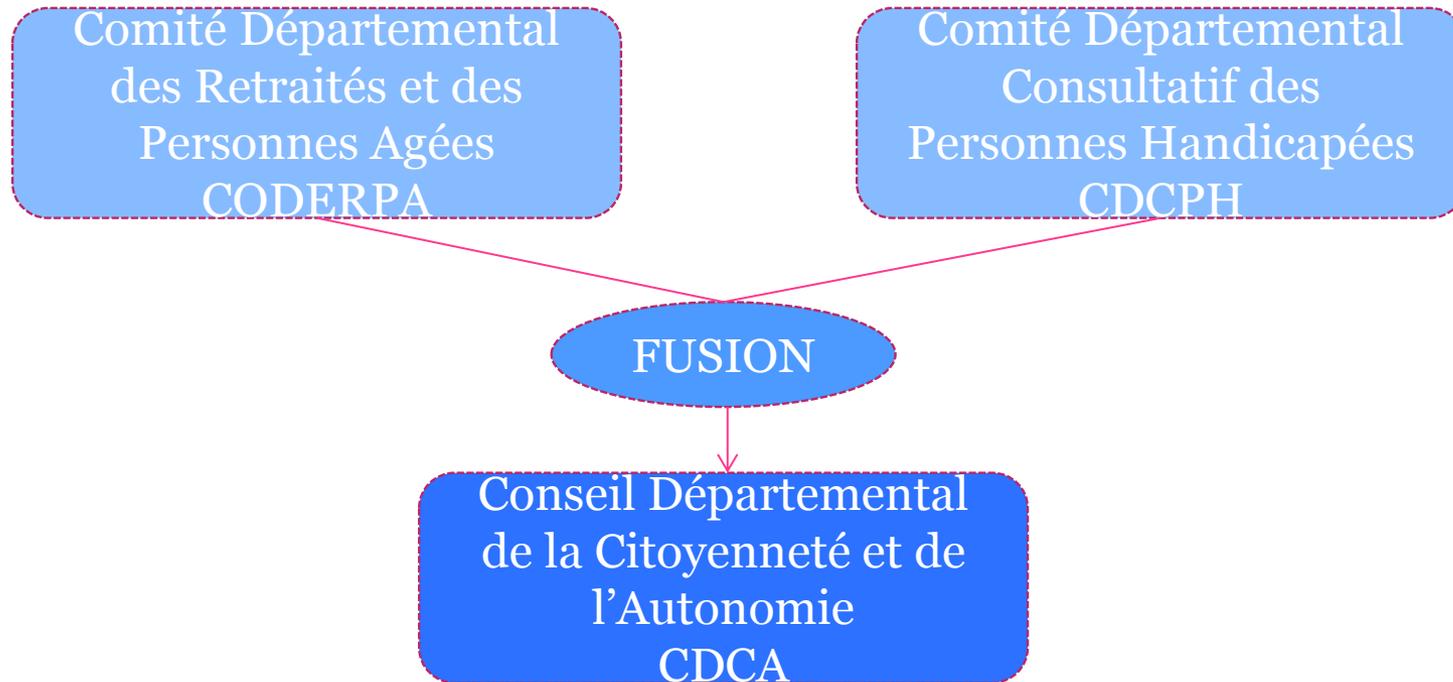


Le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie

CDCA

Création :

Article 81 de la Loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'Adaptation de la Société au Vieillessement (ASV)





Rôle :

Instaurés dans chaque département, les CDCA assurent la participation des personnes âgées et des personnes handicapées à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques locales de l'autonomie

Compétences :

- prévention de la perte d'autonomie**
- accompagnement médico-social et accès aux soins**
- accessibilité logement, habitat collectif urbanisme, transport, scolarisation, intégration sociale et professionnelle...**



Réunions plénières :

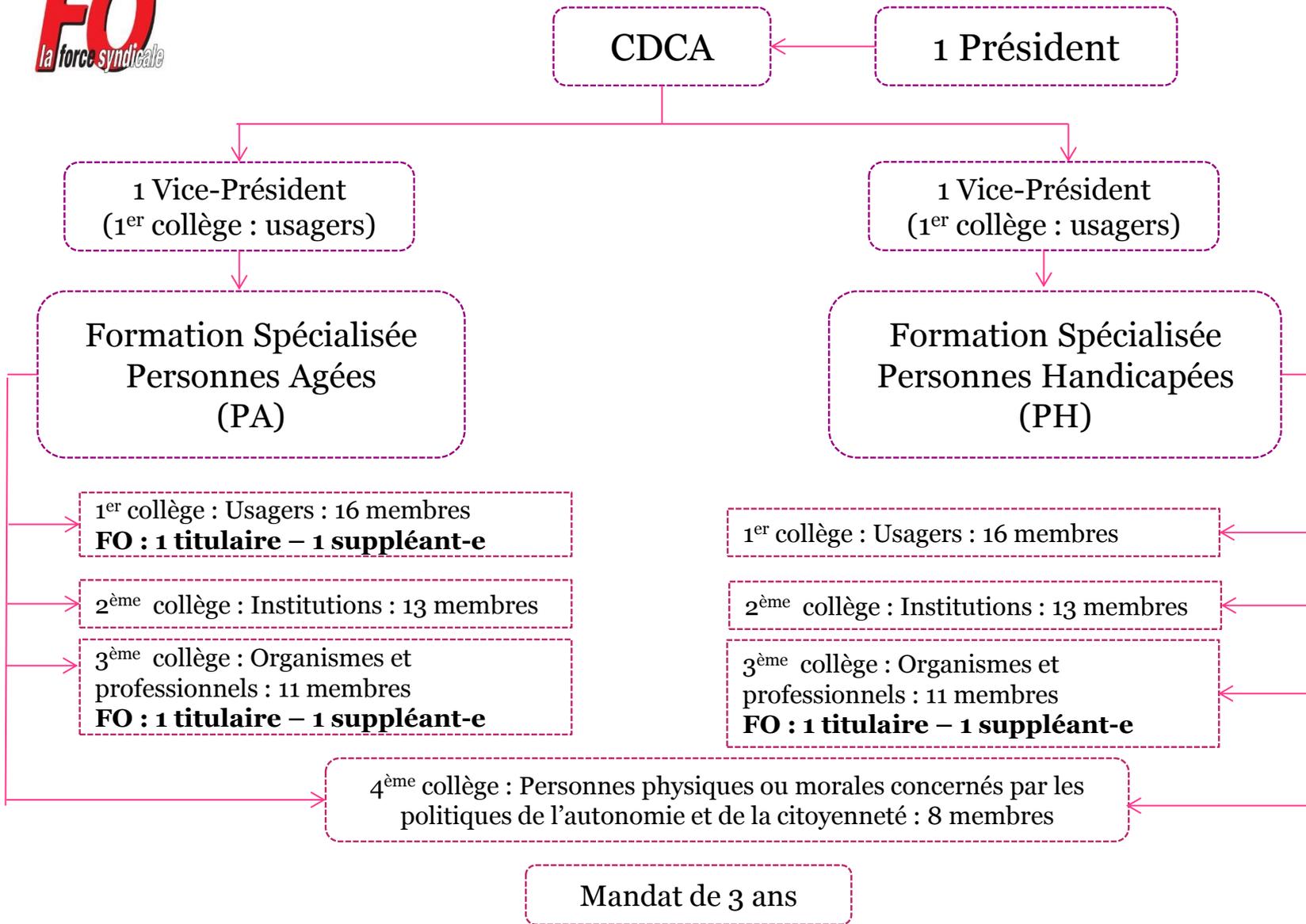
Présidées par le Président du Conseil Départemental

Deux Vice-Présidents qui sont issus du collège 1 de chaque formation

Se réunissent au moins 2 fois par an



Composition :





Formation Spécialisée Personnes Handicapées (PH)

Missions :

- Est consultée pour avis :
 - **sur le rapport d'activité de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)**

- Est informée sur :
 - **le Programme Départemental pour l'Insertion des Travailleurs Handicapés (PDITH)**
 - **Les schémas d'équipement et d'accompagnement des personnes handicapées**

- Donne un avis sur :
 - **La constitution des Maisons Départementales de l'Autonomie (MDA) et est informée par le président du Conseil Départemental de l'activité et des moyens de la MDA si besoin**

- Formule des recommandations sur :
 - **Le respect des droits des personnes handicapées et la bientraitance**
 - **Le soutien et la valorisation de leurs proches aidants**

- **Transmet au Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées (CNCPH) un rapport biennal sur la mise en œuvre des politiques de l'autonomie**



Réunions de la formation spécialisée Handicap :

- **Présidée par le Vice-Président de la formation**
- **Se réunit à la demande du Vice-Président ou à la demande d'au moins 1/3 des membres**

Commissions thématiques :

- **Des commissions (voire des commissions mixtes) peuvent être mises en place**